



Niveaux de vie en 2017 La moitié des guyanais vivent sous le seuil de pauvreté

En 2017, en Guyane, une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté. L'absence d'emploi, le fait d'être né à l'étranger et, dans une moindre mesure, l'absence de diplôme sont les premières causes de la pauvreté. Les familles monoparentales et les ménages jeunes cumulent ces difficultés et sont ainsi plus touchés par la pauvreté. Le niveau de vie des Guyanais reste très inférieur à celui des Français métropolitains. Les richesses sont, plus qu'ailleurs, inégalement réparties. Les prestations sociales restent la principale composante du revenu disponible des ménages les plus modestes. Enfin, la pauvreté s'est réduite depuis 2011.

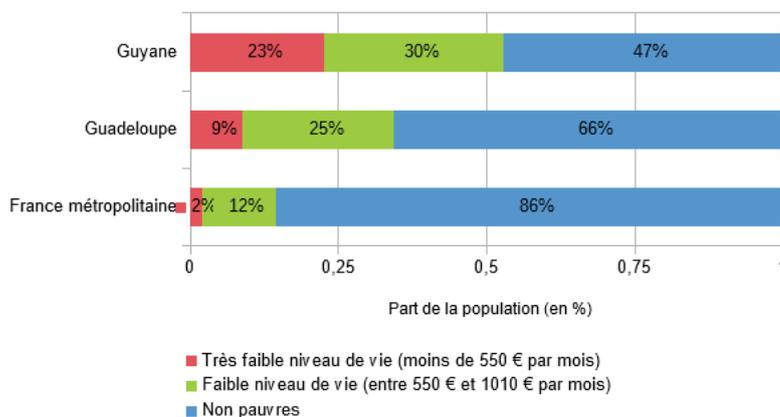
Baptiste Raimbaud, Lise Demougeot, Nicolas Kempf, Insee

En 2017, la moitié de la population guyanaise vit sous le seuil de pauvreté monétaire national, ce qui correspond à 122 600 personnes pauvres. Ces personnes ont un niveau de vie (*définitions*) inférieur à 1 010 euros par mois et par unité de consommation, le seuil de pauvreté national fixé à 60 % du niveau de vie médian national. Ce montant correspond au niveau de vie d'une personne vivant seule, il est de 2 121 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, le taux de pauvreté est plus faible en Guadeloupe (34 %) et en France métropolitaine (14 %) (*figure 1*).

En Guyane, la pauvreté est marquée, la moitié de la population Guyanaise vit avec au moins 920 € par mois et par UC (*figure 3*). Ce niveau de vie médian correspond à la moitié du niveau de vie national (1 700 euros par mois et UC).

1 La Guyane fortement touchée par la pauvreté

Répartition de la population selon le seuil de pauvreté local de Guyane et le seuil de pauvreté national, par géographie (en %)



«Note : Les individus ayant un "très faible niveau de vie" vivent sous le seuil de pauvreté local (550 euros par mois et par UC), ceux avec un "faible niveau de vie" vivent entre le seuil de pauvreté local et le seuil de pauvreté national (1010 euros par mois et par UC) ; ceux vivant au-dessus du seuil de pauvreté national sont non pauvres»

Lecture : En Guyane, 23 % des individus vivent avec un très faible niveau de vie c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté local (550 euros par mois et par UC)

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017

L'absence d'emploi et le fait d'être né à l'étranger, premières causes de la pauvreté

Pour les ménages ayant les mêmes caractéristiques socio-démographiques, l'absence d'emploi (chômage, inactivité) de la personne de référence du ménage explique en premier lieu le taux de pauvreté élevé en Guyane. Cette situation est très fréquente pour les ménages modestes. Les personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'a pas d'emploi sont quasiment tous pauvres (figure 2). Ces personnes représentent 37 % de la population guyanaise. En revanche, le fait d'occuper un emploi ou d'être à la retraite limite le risque d'être pauvre. 29 % des individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est en emploi sont pauvres.

Les résidents guyanais nés à l'étranger présentent des taux de pauvreté nettement supérieurs à ceux nés dans un DOM ou en France métropolitaine. Ainsi, 74 % des personnes dont la personne de référence du ménage est née à l'étranger sont pauvres et 37 % vivent avec un très faible niveau de vie. Un Guyanais sur trois est originaire du Surinam, de Haïti ou du Brésil. Ils disposent le plus souvent de faibles revenus et rencontrent des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Pour les personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est native de Guyane ou d'un autre DOM, le taux de pauvreté s'établit à 39 %. Enfin, les individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est née en France métropolitaine sont peu touchés par la pauvreté (5 %). La personne de référence de ces ménages occupe en majorité un emploi.

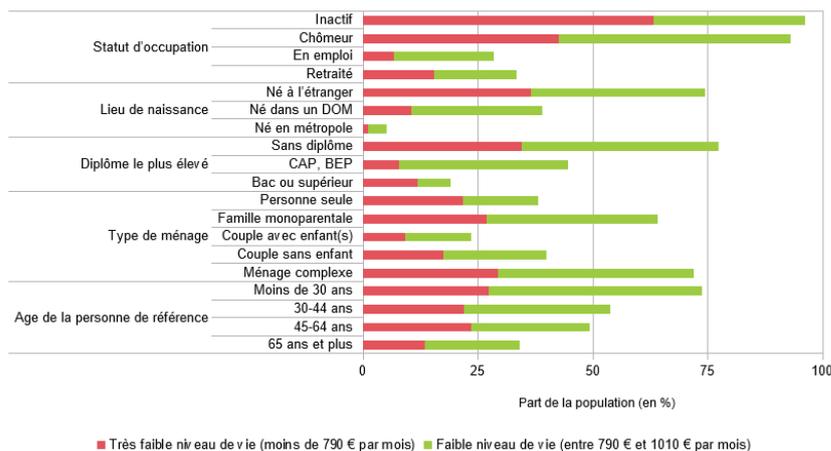
Plus le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage est élevé, plus la pauvreté du ménage diminue. Ainsi, le taux de pauvreté s'élève à 77 % pour les personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'a pas de diplôme, contre 19 % lorsqu'elle détient le baccalauréat ou un diplôme supérieur. À caractéristiques socio-démographiques égales, le niveau de diplôme joue significativement sur le risque d'avoir un faible niveau de vie tandis qu'il n'influence que faiblement le risque d'avoir un très faible niveau de vie.

La monoparentalité, l'absence d'emploi et de diplôme caractérisent la situation de pauvreté

Les familles monoparentales, sur représentées en Guyane, sont plus particulièrement frappées par la pauvreté : 64 % des individus de ces ménages vivent sous le seuil de pauvreté national. D'une part, ces familles cumulent les difficultés : absence d'emploi (49 % d'entre elles), naissance à l'étranger

2 Les inactifs sont tous pauvres

Proportion de personnes avec un faible et un très faible niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage ou du type de ménage



Lecture : En Guyane, 7 % des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est en emploi ont un très faible niveau de vie

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017

3 Les inégalités de niveau de vie sont importantes en Guyane

Indicateurs d'inégalité de niveau de vie en 2017

	Guyane	Guadeloupe	France métropolitaine
Niveau de vie moyen	1 340	1 580	1 890
Niveau de vie médian	920	1 310	1 700
1er décile (D1)	360	600	900
9e décile (D9)	2 810	2 940	3 010
Rapport interdécile (D9/D1)	7,8	4,9	3,3
S20 (en %)	4,4	6,9	9
S50 (en %)	20,2	26,5	31,6
S80 (en %)	52,7	59,1	63,8
S90 (en %)	70,5	75,5	78,1
(100-S80)/S20	10,7	5,9	4
Indice de Gini	0,429	0,341	0,27

Note : Les montants sont exprimés en euros par mois et par UC

Lecture : En 2017, les 20 % de personnes les plus modestes disposent de 4,4 % de la somme totale des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisées de 47,3 % (complément à 100 de S80)

Champ : Personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017

(53 %) et absence de diplôme (51 %) de la personne de référence. D'autre part, la taille de ces ménages est plus élevée qu'en Guadeloupe et en France métropolitaine et entraîne un besoin plus important de ressources.

En Guyane comme au niveau national, la pauvreté diminue avec l'âge. Les personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans sont particulièrement touchés par la pauvreté : 74 % des individus de ces ménages vivent sous le seuil de pauvreté et 27 % ont un très faible niveau de vie. Ces ménages sont les premiers concernés par le non-emploi (51 % d'entre eux). L'âge précoce du premier enfant rend plus difficile l'insertion des jeunes dans le marché du travail. Ils disposent également de salaires plus faibles en l'absence d'ancienneté et d'expérience. En

revanche, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus n'est que de 34 %. En effet, ces ménages (qui représentent 6 % de la population) perçoivent le plus souvent une retraite ou le minimum vieillesse.

De très fortes inégalités de niveaux de vie

Les écarts de niveaux de vie sont particulièrement élevés en Guyane. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus modestes ont un niveau de vie mensuel inférieur à 360 euros par mois par UC. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie supérieur à 2810 euros par mois par UC, soit 7.8 fois plus que le 1er décile. En métropole,

les inégalités sont nettement moins fortes (rapport de 3.3 en 2017).

La Guyane est la région est l'une des régions de France (hors Mayotte) où les niveaux de vie sont les plus inégalement répartis. La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus modestes ne dispose que de 20 % de la masse des niveaux de vie. En revanche, les 20 % de personnes les plus aisées perçoivent 47.3 % de la masse totale des niveaux de vie, soit 10.7 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes. En France métropolitaine et en Guadeloupe, ce rapport est nettement moins élevé, respectivement 4 et 5.9 ce qui signifie une répartition des niveaux de vie plus égalitaire.

Deux seuils pour mesurer la pauvreté : le seuil local et le seuil national.

Deux concepts cohabitent pour calculer le taux de pauvreté monétaire : un seuil local (60 % du revenu médian régional) et un seuil national. Ces deux indicateurs représentent deux mesures différentes mais complémentaires de la pauvreté.

Un taux de pauvreté calculé à partir d'un seuil national reflète, quant à lui, davantage les différences de structure de l'économie de la région par rapport au territoire de comparaison qu'est la France métropolitaine ou une autre région.

Un taux de pauvreté calculé à partir d'un seuil local reflète les inégalités monétaires au sein de la région considérée. C'est un indicateur important de cohésion sociale. Il met en avant la question d'une norme sociale locale en matière d'offre de consommation, de prix et en ce qui concerne le marché du travail de la région.

En appliquant les règles de mesure de la pauvreté au seul territoire de Guyane, le seuil de pauvreté local est de 550 euros par mois et par UC (seuil de pauvreté local fixé à 60 % du niveau de vie médian guyanais). Un quart des habitants (52500 personnes) vivent avec moins de 550 euros par mois et par UC. Ailleurs en France, selon l'enquête Budget de famille, très peu de personnes vivent avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté local de Guyane : 9 % en Guadeloupe et moins de 2 % en France métropolitaine.

Les prestations sociales, principale composante du revenu disponible des plus modestes

En Guyane, les ménages les plus pauvres dépendent essentiellement des prestations sociales. Elles représentent 70 % du revenu disponible (*définitions*) des 20 % des ménages les plus modestes et 56 % pour les ménages dont les revenus sont dans le 2e groupe le plus faible (*figure 4*). Ce poids

des prestations sociales est plus élevé qu'en Guadeloupe (respectivement 58 % et 38 %) et beaucoup plus important qu'en France métropolitaine où ce type de revenu représente respectivement 31 % et 10 % des revenus des 1er et 2eme quintiles.

Chez les 20 % de ménages les plus modestes, le revenu de solidarité active (RSA) a un poids prépondérant, soit 31 % du revenu disponible. Viennent ensuite les prestations familiales (26 %), puis les aides au logement (9 %), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation adulte handicapé (4 %).

Un niveau de vie qui augmente pour les plus modestes

Entre 2011 et 2017, le taux de pauvreté des guyanais diminue de 7 points, malgré une stabilité du taux d'emploi (*encadré 1*). Le niveau de vie médian des Guyanais a augmenté en moyenne de 4.6 % par an entre 2011 et 2017. Les personnes les plus modestes ont davantage bénéficié de cette hausse : leur niveau de vie médian a progressé de 7 % par an tandis qu'il est resté stable pour les personnes les plus aisées. Néanmoins, la proportion d'individus vivant avec un très faible niveau de vie reste stable entre 2011 et 2017.

En Guyane, 61 % des ménages vivant avec un très faible niveau de vie déclarent boucler les fin de mois. À cette situation, se conjugue une instabilité des revenus pour 58 % de ces ménages car ceux-ci sont souvent issus d'un emploi informel de subsistance. Les ménages vivant avec un très faible niveau de vie ont également le sentiment que leur niveau de vie est resté stable

(36 % d'entre eux) voire s'est détérioré (36 %) depuis cinq ans. En revanche, 39 % des ménages vivant avec un très faible niveau de vie restent optimistes et pensent que leur niveau de vie devrait s'améliorer d'ici cinq ans. ■

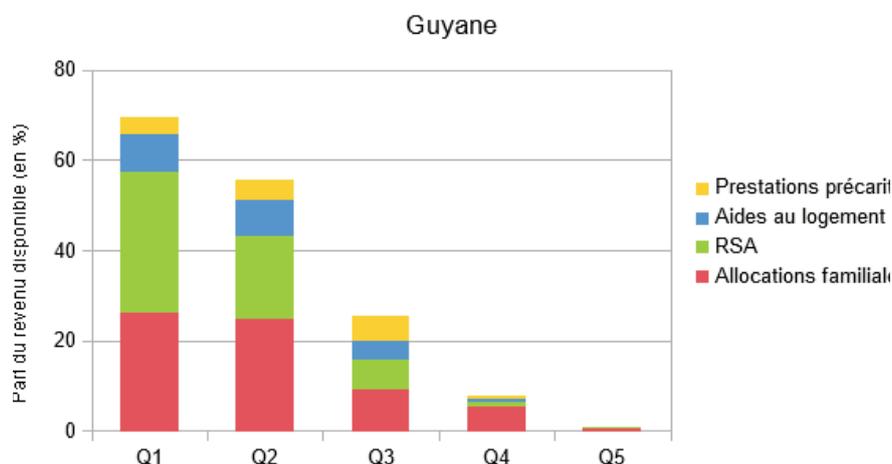
Mesurer la pauvreté : quelles sources ?

Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) est la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités de niveau de vie et de la pauvreté. Elle est complétée par le dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) basé sur un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, référence pour les régions de métropole, de la Martinique et de La Réunion. Pour pallier la moindre qualité des sources administratives en Guadeloupe, Guyane et Mayotte, l'enquête Budget de Famille (BDF) est utilisée pour calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalité monétaires de manière à disposer de résultats comparables sur les cinq départements d'outre-mer.

Toutefois, des différences existent entre les revenus issus de l'enquête BDF et ceux issus de Filosofi, notamment sur les plus bas revenus. De ce fait, le taux de pauvreté dans BDF est supérieur de quelques points à celui calculé avec Filosofi, qui demeure la référence lorsqu'il existe.

4 Le revenu disponible des ménages les plus modestes est composé à 70 % de prestations sociales

Décomposition des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages par quintile de niveau de vie



Champ : Ménages dont le revenu disponible est positif ou nul
Source : Insee, enquête Budget de famille 2017

Un niveau de vie plus faible qu'en France métropolitaine

L'économie guyanaise cumule des difficultés liées à l'atrophie de son marché intérieur, à l'isolement du territoire, à son tissu entrepreneurial composé de TPE et à la part de l'économie informelle. Cette structure de marché favorise des situations oligopolistiques, ce qui peut avoir pour conséquences un défaut de compétitivité des entreprises locales et parfois un niveau général des prix élevé. A cette spécificité s'ajoute un marché du travail sur lequel le niveau moyen de qualification est peu élevé, à cause des inégalités d'accès à la formation (sociales ou géographiques) et des départs nombreux de jeunes diplômés vers la France métropolitaine. Cela produit une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire, un taux de chômage important et une part significative de la population qui se situe dans le halo du chômage (16 % des 15 ans ou plus). Ils souhaitent travailler mais ne cherchent pas activement d'emploi ou sont indisponibles. La proportion d'inactifs est également élevée comparativement à la France métropolitaine. Enfin, l'économie informelle, importante dans certaines zones comme l'Ouest Guyanais, entraînerait une sous-déclaration des revenus des ménages.

Source

L'enquête Budget de famille est réalisée régulièrement depuis 1979 en France métropolitaine et depuis 1995 dans les départements d'outre-mer. La dernière enquête s'est déroulée entre octobre 2016 et octobre 2017 en métropole et dans les 4 DOM historiques.

En 2017, seules les quinze communes de la Guyane routière ont été enquêtées : Apatou, Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly, Roura, Régina et Saint-Georges-de-l'Oyapock, soit une population totale de 235 000 habitants sur les 265 500 habitants de la Guyane en 2017.

Méthode

Une nouvelle méthodologie de traitement des revenus issus de BDF 2017 aux Antilles-Guyane

Aux Antilles-Guyane, l'enquête Budget des Familles 2017 crée une rupture de série par rapport aux millésimes précédents. Dans les enquêtes précédentes, les revenus des ménages étaient des revenus déclarés lors de l'enquête. Dans BDF 2017, les revenus des ménages enquêtés sont désormais croisés avec des fichiers administratifs tels que les fichiers fiscaux et ceux issus de la Caisse d'Allocations Familiales. La conséquence est une hausse des revenus en structure de l'ordre de 15 %. En Guyane, le champ de l'enquête a également été étendu aux communes d'Apatou, Saint-Georges-de-l'Oyapock et Régina.

Ainsi, l'Insee déconseille toute comparaison entre les données de cette étude et celles publiées précédemment aux Antilles-Guyane en 2015 et en 2018 issues de l'enquête BDF 2011, les concepts de revenus étant trop différents.

Néanmoins, dans la présente étude, les tendances 2011-2017 sont obtenues à partir d'un concept de revenu (non diffusable) non corrigé avec les sources fiscales et sociales, donc comparable avec les données 2011 et à champ géographique constant.

Définitions

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. Les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Lire la suite : <https://www.insee.fr/fr/metadata/definition/c1320>

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Lire la suite : <https://www.insee.fr/fr/metadata/definition/c1802>

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC : il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Lire la suite : <https://www.insee.fr/fr/metadata/definition/c1890>

Les prestations sociales sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Les prestations sociales comprennent les allocations familiales, le RSA activité, les aides au logement, l'allocation aux adultes handicapés et complément et le minimum vieillesse. Dans cette étude, les prestations sociales ne comprennent pas les allocations chômage et les retraites.

Service territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Olivier LÉNA

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Mise en page :
Blandine GRILLOT

Marrolannie GUACIDE

ISSN : 2417-0798
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Niveaux de vie et redistribution, France, portrait social, Insee Références – édition 2019, novembre 2019
- Blasco J., Guillaneuf J., En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables, Insee Première n° 1772, septembre 2019

